

RCS : COLMAR Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00799 Numéro SIREN : 518 533 377 Nom ou dénomination : 2MR SOLAR

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2020 sous le numéro de dépôt 6246



2009 B 799

2020 B 6246

IDENTIFICATION

M UEBERSCHLAG ROLAND

2 rue de delle
68220 folgenbourg
france

N° d'adhérent : 29000005967979

Pour le compte de :

SARL 2MR SOLAR
27 RUE DE LA GAENSMATT
68150 OSTHEIM

N° SIREN : 518 533 377

Période déclarée : 2019

Date limite de dépôt : 20/05/2020

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

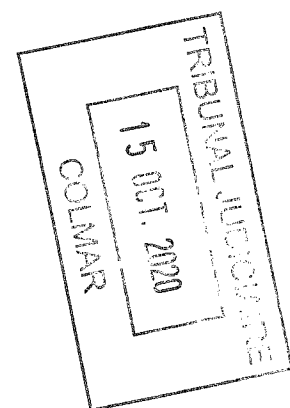
Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

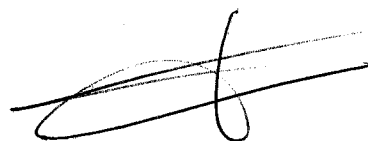
Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2019)



Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles	1 115 607	550 968	564 639
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	1 115 607	550 968	564 639
2 - ACTIF CIRCULANT			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)	22 183		22 183
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	231 607		231 607
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	253 790	0	253 790
TOTAL GENERAL (I + II)	1 369 397	550 968	818 429
B - PASSIF			NET EXERCICE CLOS EN N
1 - CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel			50 000
Réserve légale			5 000
Report à nouveau			122 450
Résultat de l'exercice			59 855
TOTAL I			237 305
3 - DETTES			
Emprunts et dettes assimilées (4)			475 051
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			52 355
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))		53 718	53 718
TOTAL III			581 124
TOTAL GENERAL (I + II + III)			818 429

COTE CERTIFIÉE CONFORME



Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	195 402
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		195 402
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		27 526
	dont crédit-bail mobilier	
	dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés		3 689
	dont TP/CFE, CVAE	696
Dotations aux amortissements		68 439
Total des charges d'exploitation (II)		99 654
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		95 748
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	
	Produits exceptionnels (IV)	
	Charges financières (V)	19 499
	Charges exceptionnelles (VI)	
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	16 394
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		59 855

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	59 855	0
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	59 855	0
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	59 855	0

SARL 2MR SOLAR

27 RUE DE LA GAENSMATT

68150 - OSTHEIM

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

ANNEXE LEGALE

SARL 2MR SOLAR

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- le bilan de l'exercice présente un total de 818 429 euros
- le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total de produits de 195 402 euros
 - un total de charges de 135 547 euros
 - dégage un résultat de 59 855 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2019
- finit le 31/12/2019
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de SARL 2 MR SOLAR

SARL 2 MR SOLAR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 818 429 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 195 402 euros et un total de charges de 135 547 euros, dégageant ainsi un résultat de 59 855 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SARL 2 MR SOLAR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de ventes, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

SARL 2 MR SOLAR

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagement de retraite

Information non significative

D.I.F.

Information non significative

SARL 2 MR SOLAR

IMMOBILISATIONS

	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE AU 31/12/19
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
constructions	349 204			349 204
Instal., agencement, aménagement divers	766 404			766 404
Immobilisations financières				
TOTAL	1 115 608	0		1 115 608

SARL 2 MR SOLAR

AMORTISSEMENTS

	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES AU 31/12/19
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Construction	117 400	17 345		134 745
Instal., agencement, aménagement divers	365 128	51 093		416 221
Immobilisations financières				
TOTAL	482 528	68 438		550 966

SARL 2MR SOLAR

PROVISIONS

	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS AU 31/12/19
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	NEANT			
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL				

SARL 2 MR SOLAR

CREANCES ET DETTES

CREANCES	31/12/2019	Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0
Autres	0	0	0
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	0	0	0
Taxes sur la valeur ajoutée	7 373	7 373	
Impôts sur les bénéfices	3 395	3 395	
Autres	11 415	11 415	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	22 183	22 183	0
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DETTES	31/12/2019	Échéances à moins 1 an	Échéances de 1 à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)		0	0
Autres emprunts obligataires (2)		0	0
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	475 051	475 051	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	0	0	0
Taxes sur la valeur ajoutée	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0
Groupe et associés (3)	53 718	53 718	0
Autres dettes	52 355	52 355	0
Produits constatés d'avance		0	0
TOTAL	581 124	581 124	0
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
(3) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	53 718		

SARL 2MR SOLAR

PRODUITS A RECEVOIR

TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		31/12/2019
		22183
Autres créances		11 415
ETAT PRODUITS A RECEVOIR		10 768

SARL 2MR SOLAR

CHARGES A PAYER

TOTAL DES CHARGES A PAYER		31/12/2019
		53588
ETAT CHARGES A PAYER		
ASSOC. CPTES C OURANTS D'INTERETS	1 233	
AUTRES DETTES CHARGES A PAYER	52 355	

SARL 2MR SOLAR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D' AVANCE

	31/12/2019	CHARGES	PRODUITS
Charges et Produits d'EXPLOITATION			
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

2MR SOLAR

Société à responsabilité limitée au capital de € 50.000

27 rue de la Gaensmatt – 68150 OSTHEIM

RCS COLMAR TI 518 533 377 - 2009 B 799

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

le 30 septembre à quatorze heures,

soit dans le délai de trois mois supplémentaire accordé par l'Ordonnance 2020-318
du 25 Mars 2020 pour approuver les comptes annuels,
les associés de la société à responsabilité limitée

« 2MR SOLAR »

au capital de € 50.000,-- divisé en 5.000 parts sociales de € 10,-- chacune, se sont
réunis à 68220 FOLGENSBOURG, 2, rue de Delle, sur convocation du gérant, en vue
de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du gérant sur l'activité et les comptes de la société au cours de
l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que sur les conventions visées à l'article
L 223-19 du Code de Commerce.
2. Approbation desdits rapports ainsi que des comptes et du bilan de l'exercice 2019,
Approbation des conventions éventuellement conclues –
Affectation des résultats
3. Quitus au gérant
4. Questions diverses

L'assemblée est présidée par Monsieur Roland UEBERSCHLAG en qualité de gérant
et d'associé.

Sont présents :

- M. Roland UEBERSCHLAG	2.760 parts
- M. Mathieu UEBERSCHLAG	645 parts
- M. Maxime UEBERSCHLAG	645 parts

TOTAL DES PARTS

4.050 parts

Le représentant de la société TP SOLAR SARL est absent et excusé.

Les associés présents possédant plus de la moitié des parts, l'assemblée générale ainsi
constituée est autorisée à délibérer valablement sur son ordre du jour.

Puis il est mis à la disposition des associés :

- . le rapport du gérant sur l'activité arrêtée le 31 décembre 2019 et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- . le texte des résolutions,
- . l'inventaire, les comptes et le bilan dudit exercice,
- . un exemplaire des statuts sociaux.

Puis le gérant donne lecture de son rapport et propose aux associés le texte des résolutions qu'il a préparé.

Puis la discussion s'instaure. Après quelques échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés,
après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ce rapport ainsi que les comptes et le bilan dudit exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés,
Approuvant la proposition du gérant, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 soit la somme de € 59.855 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » positif existant au bilan dont le solde passera ainsi de € 122.450 à € 182.305.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par part	Autres revenus distribués	
2016	--		
2017	€ 50		
2018	--		

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. H. M.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, donne quitus entier et définitif à Monsieur Roland UEBERSCHLAG, son gérant, pour l'exercice de son mandat au cours de l'année 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

EN FOIE DE QUOI,
il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été approuvé et signé par
tous les associés

